



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE PONT-ROUGE

9 septembre 2024

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge tenue à Place St-Louis, 189, rue Dupont, Pont-Rouge, le lundi 9 septembre 2024 à 19 h 00, à laquelle sont présents : Mme Lina Moisan, Mme Nathalie Richard, M. Michel Brière, M. Mathieu Bisson, M. Guy Côté, M. François Bouchard formant quorum sous la présidence du maire, M. Mario Dupont.

Est aussi présente la greffière Mme Esther Godin.

Membre(s) absent(s) : Aucun.

Aux fins d'interprétation du présent procès-verbal, lorsqu'il est mentionné « il est résolu à l'unanimité des conseillers présents », le maire est présumé ne pas avoir voté sauf mention à l'effet contraire.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION**

M. le maire ouvre la séance et invite les élus à prendre connaissance de l'ordre du jour proposé.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON
APPUYÉE PAR M. MICHEL BRIÈRE
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté.

1. **Ouverture de la séance et lecture de l'avis de convocation**

2. **Adoption de l'ordre du jour**

3. **Service des finances, approvisionnement et trésorerie**

3.1 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 5 718 000 \$ qui sera réalisé le 19 septembre 2024

3.2 Emprunt par obligations au montant de 5 718 000 \$: adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire ayant répondu à l'appel d'offres public

4. **Questions du public se rapportant à la présente séance**

5. **Clôture de la séance**

ADOPTÉE.

3. **SERVICE DES FINANCES, APPROVISIONNEMENT ET TRÉSORERIE**

3.1 **Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 5 718 000 \$ qui sera réalisé le 19 septembre 2024**

267-09-2024

268-09-2024



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Pont Rouge souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 718 000 \$ qui sera réalisé le 19 septembre 2024, réparti comme suit :

Règlements numéros	Pour un montant de
544-2020	168 200 \$
562-2021	704 000 \$
562-2021	300 000 \$
568-2022	1 527 100 \$
568-2022	3 000 000 \$
529-2018	18 700 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 544 2020, 562 2021, 568 2022 et 529 2018, la Ville de Pont Rouge souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON
APPUYÉE PAR M. GUY CÔTÉ
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 19 septembre 2024;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 19 mars et le 19 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé \« Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises\»;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DU CENTRE DE PORTNEUF
SIÈGE SOCIAL



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

1, RUE DU JARDIN
PONT ROUGE, QC
G3H 0H6

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Pont Rouge, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 544 2020, 562 2021, 568 2022 et 529 2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 septembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE.

269-09-2024

- 3.2 Emprunt par obligations au montant de 5 718 000 \$: adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire ayant répondu à l'appel d'offres public

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 544 2020, 562 2021, 568 2022 et 529 2018, la Ville de Pont Rouge souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Pont Rouge a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 19 septembre 2024, au montant de 5 718 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 LA BANQUE TORONTO DOMINION

102 000 \$	4,00000 %	2025
107 000 \$	3,60000 %	2026
112 000 \$	3,50000 %	2027
117 000 \$	3,50000 %	2028
5 280 000 \$	3,60000 %	2029

Prix : 98,48256

Coût réel : 3,94858 %

2 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

102 000 \$	3,65000 %	2025
107 000 \$	3,45000 %	2026
112 000 \$	3,50000 %	2027
117 000 \$	3,55000 %	2028
5 280 000 \$	3,60000 %	2029

Prix : 98,38100

Coût réel : 3,97045 %

3 VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

102 000 \$	3,90000 %	2025
107 000 \$	3,55000 %	2026



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

112 000 \$	3,50000 %	2027
117 000 \$	3,55000 %	2028
5 280 000 \$	3,60000 %	2029

Prix : 98,27000

Coût réel : 3,99817 %

4 VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

102 000 \$	3,80000 %	2025
107 000 \$	3,50000 %	2026
112 000 \$	3,55000 %	2027
117 000 \$	3,65000 %	2028
5 280 000 \$	3,65000 %	2029

Prix : 98,44268

Coût réel : 4,00783 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme LA BANQUE TORONTO DOMINION est la plus avantageuse;

**SUR LA PROPOSITION DE MME LINA MOISAN
APPUYÉE PAR M. MATHIEU BISSON
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 5 718 000 \$ de la Ville de Pont Rouge soit adjugée à la firme LA BANQUE TORONTO DOMINION;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE.

4. QUESTIONS DU PUBLIC SE RAPPORTANT À LA PRÉSENTE SÉANCE

Aucune question n'est soulevée par les personnes présentes dans l'assistance.

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**SUR LA PROPOSITION DE MME LINA MOISAN
APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE la présente séance soit levée à 19 h 04.

ADOPTÉE.

270-09-2024



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

En signant le procès-verbal, le maire conclut qu'il a signé chaque résolution.

Maire

Greffière